

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-06-10-010
Séance du 10 juin 2021

Date de convocation : 4 juin 2021

Date d'affichage de la convocation : 4 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210610.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Bertrand GUILLET, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVERO, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Carine MOUSTAUD (procuration à Romain DAUBIÉ), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ), Nathalie MONDY (procuration à Jean-Claude PERRON)

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoirs : 3

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'école Saint-Exupéry a décidé d'intégrer une fresque dans son projet d'école.

Le même type de projet a été initié par l'école Saint-Vincent-de Paul.

Les deux écoles ont sollicité l'aide de la commune pour mener à bien leurs projets respectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention à hauteur de 25 % du montant de leur participation au projet aux structures support.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions allouées pour l'année 2021 ont fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget, le 7 avril dernier.

Une modification est donc aujourd'hui à apporter à la liste des subventions allouées au titre de l'année 2021.

Les nouvelles subventions, d'un montant total de 2 365,50 € sont financées par la reprise de 2 365,50 € sur la provision pour subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** les modifications suivantes à la liste des subventions pour l'année 2021, comme suit :

Ecole	Nom association	Montant inscrit au BP	Montant à adopter
Saint-Exupéry	Coopérative scolaire de l'école (Subvention exceptionnelle)	0,00	1 697,50 €
Saint-Vincent-de Paul	APEL (Subvention exceptionnelle)	0,00	668,00 €
Somme à valoir	Provision subventions exceptionnelles	40 458,20 €	092,70 €

- **ACCORDE** les subventions exceptionnelles comme précisées supra pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater ces subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ